

20minutes – 26 août 2017

CONTRATS AIDES: LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI SERONT «CIBLES», AFFIRME PENICAUD

REFORME Selon la ministre du Travail, ces contrats «subventionnés par l'Etat» sont «précaires, souvent à temps partiel» et ne peuvent être «l'instrument majeur de la politique de l'emploi»...

Les emplois aidés, dont le nombre va diminuer en 2017, seront «ciblés» sur les personnes les plus éloignées de l'emploi et réservés aux secteurs qui en ont «le plus besoin», a indiqué la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ce samedi dans un entretien au Monde.

«C'est faux de dire qu'on va les supprimer: on va les cibler sur les personnes les plus éloignées de l'emploi et dans les secteurs où il y en a le plus besoin, notamment pour l'accompagnement des élèves handicapés, l'outre-mer et l'urgence en matière sociale et sanitaire», dit la ministre. Associations et collectivités locales protestent depuis quelques jours contre la diminution de ce dispositif aidé financièrement par l'Etat qui permet l'embauche de personnes éloignées de l'emploi.

«Il n'est pas raisonnable de faire croire que c'est une solution efficace»

Pour le gouvernement, qui prévoit une enveloppe de 310.000 contrats aidés en 2017 contre 459.000 signés en 2016 et une nouvelle baisse en 2018, ces contrats «subventionnés par l'Etat» sont «précaires, souvent à temps partiel» et ne peuvent être «l'instrument majeur de la politique de l'emploi». «Il n'est pas raisonnable de faire croire que c'est une solution efficace, quand seulement un demandeur d'emploi sur quatre dans le secteur non marchand trouve ensuite un emploi durable», selon la ministre, qui souhaite développer davantage «les formations longues, afin de favoriser l'emploi durable».

Ainsi, près de 15 milliards d'euros sur cinq ans devraient être consacrés à la formation, soit «potentiellement un million de personnes en formation chaque année», précise-t-elle. Concernant la réforme engagée du code du travail, dont la concertation avec les organisations syndicales et patronales s'est achevée vendredi, la ministre rappelle que les ordonnances seront «développées» le 31 août mais n'en précise pas le contenu.

En matière de chômage, Muriel Pénicaud, qui n'a pas souhaité commenter les indicateurs mensuels depuis son arrivée au ministère, préfère «partager chaque trimestre une analyse du marché du travail» pour «une mise en perspective dans la durée». Elle évoque la date du 5 septembre pour cette première information baptisée «rendez-vous de Grenelle».

Les handicapés, victimes collatérales de la baisse des contrats aidés

D'après les associations, la diminution de ces contrats, qui vont passer de 459 000 à 320 000, va compliquer encore l'emploi des handicapés.

« Coûteux » et « inefficaces dans la lutte contre le chômage ». Le premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé jeudi 24 août la diminution de 139 000 contrats aidés cette année par rapport à 2016 (un chiffre réévalué par rapport aux 163 000 annoncés par Muriel Pénicaud au début du mois). Selon le ministère du travail, en 2017, la facture s'élève à 2,4 milliards d'euros. Un nouveau coup de rabet pour raison budgétaire, inquiétant pour les associations de défense des handicapés, qui profitent de ce dispositif.

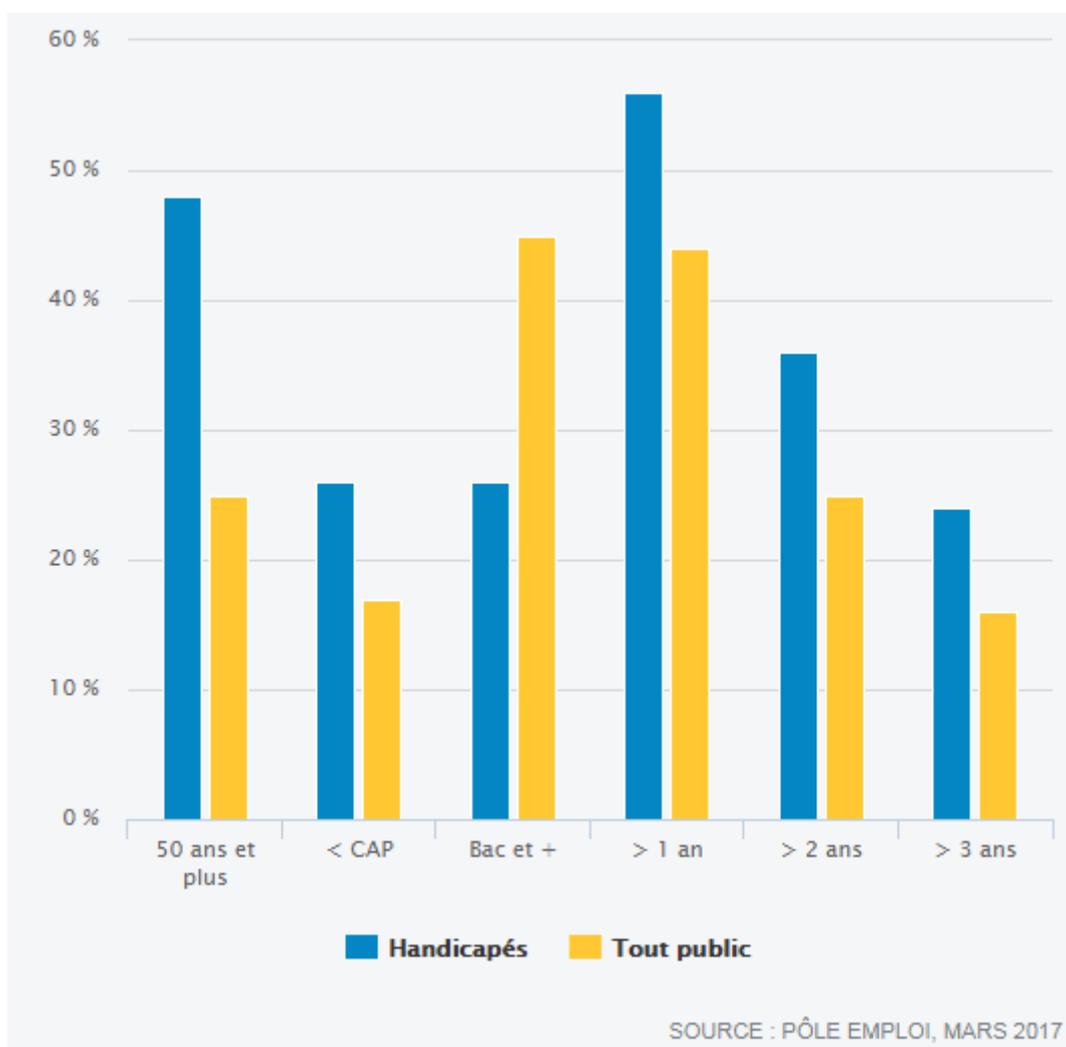
Les contrats aidés visent à favoriser l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès au marché du travail en accordant à leur employeur des aides publiques. L'Etat finance une part variable du salaire (jusqu'à 95 %) et/ou exonère l'entreprise de cotisations sociales pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Il existe quatre types de conventions : le contrat starter, pour les jeunes ; le contrat unique d'insertion tout public, décliné pour les secteurs marchand et non marchand ; et l'emploi d'avenir, pour les jeunes peu ou pas qualifiés. Le ministère du travail décide annuellement de l'enveloppe allouée à ce dispositif, puis la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ventile le budget par région. Le conseil régional vote ensuite sa répartition dans les secteurs en fonction des besoins de son bassin d'emplois, et les entreprises remplissent une demande jusqu'à épuisement des crédits. Les taux de prise en charge sont fixés par arrêtés du préfet de région.

44 000 handicapés bénéficiaires

Le handicap constitue l'un des critères d'éligibilité à cette mesure. En France, en 2015, 44 000 personnes handicapées ont bénéficié de cette mesure, d'après la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), soit 10 % de l'ensemble des contrats aidés signés en France. L'association chargée de gérer le fonds de développement pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) chiffre à 39 % la part de ce dispositif dans les contrats de plus de douze mois signés avec ce public. En 2015, 19 % des personnes en situation de handicap étaient sans emploi, près du double du taux de chômage en France, d'après l'Insee. Seule une des catégories ci-dessous échappe à cette situation au premier trimestre 2017 :

Comparaison du taux de chômage chez les personnes en situation de handicap et la population totale



Les contrats aidés sont donc un outil d'insertion professionnelle non négligeable, d'autant que, d'après une étude en 2013 de la Dares, 64 % des recrutements dans le secteur non marchand n'auraient pas eu lieu en l'absence de l'aide. Par conséquent, plusieurs structures ne pourront pas concrétiser les embauches pour lesquelles elles comptaient avec le coup de pouce de l'Etat.

La décision de l'exécutif scandalise Jean-Louis Garcia : « C'est à se demander si, à Bercy, on est capable de travailler avec un peu de cervelle ! », s'énerve le président de l'association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh), considérant que la décision est, en réalité, entre les mains du ministère de l'économie, qui « s'acharne à actionner la calculatrice » et « à faire des comptes d'apothicaire ».

Fragiliser un public sensible

« Les handicapés vont encore une fois être les premiers à sentir le vent de la tempête, parce qu'ils bénéficient de ce dispositif en tant qu'employés, mais aussi parce que souvent leurs accompagnants spécialisés sont embauchés sous le même régime contractuel. » De quoi fragiliser d'autant plus l'insertion d'un public, d'ores et déjà, sensible. Alors que le ministère prône la nécessité de faire des économies, Jean-Louis Garcia évoque dans le même temps la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et juge, non sans ironie : « Quel beau signal social ! »

Sur RMC-BFM-TV, jeudi 24 août, le premier ministre a affirmé : « Nous préférons financer des formations individualisées qui permettent un retour durable à l'emploi. » D'après une responsable d'agence de Cap emploi —

souhaitant rester anonyme de peur que les aides publiques pour sa région ne soient réduites —, cette alternative n'est pas adaptée aux handicapés. Si ses inscrits sont généralement éligibles « sur le papier » à une formation, une grande part est âgée de plus de 45 ans. « Ils ont souvent développé une incapacité à la suite d'une profession pénible. Et après une rupture de deux ans, on leur annonce qu'ils ne pourront plus exercer dans le même secteur et devront tout reconstruire. A cet âge-là, ce n'est pas facile de retourner sur les bancs de l'école », dit la responsable.

Bien décidé à faire changer d'avis le gouvernement, Jean-Louis Garcia fera la tournée des ministères la semaine du 28 août au 3 septembre, rencontrant notamment les conseillers du premier ministre, Edouard Philippe, et du ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin. « On sait que l'été, c'est la saison des mesures tordues, annonce M. Garcia. Mais quand on propose une mauvaise mesure, il est toujours temps de la retirer. »

La dépêche – 25 août 2017

Fiscalité, CSG, étudiants : Édouard Philippe, le démineur

A la veille d'une rentrée sociale et politique qui s'annonce compliquée, le Premier ministre a voulu rassurer par rapport aux dernières annonces.

Cotisations sociales, CSG, APL... Le Premier ministre Édouard Philippe a tenté hier de déminer le terrain fiscal à l'approche de la rentrée, sans entrer dans le détail sur les questions sociales sensibles, dont la réforme du Code du travail.

Interrogé sur BFM TV/RMC, le chef du gouvernement a précisé la trajectoire de la baisse des cotisations sociales pro Un peu plus tard dans la journée, le ministre des Comptes publics Gérald Darmanin a précisé sur Twitter que ces cotisations baisseraient de «2,2 points au 1er janvier 2018» et de «0,95 point à l'automne».

«Nous valorisons ainsi ceux qui travaillent : +258 € de pouvoir d'achat net par an pour une personne au Smic, +456 € net si vous touchez 2 000 €», explique Édouard Philippe.

M. Philippe a par ailleurs réitéré l'engagement du gouvernement de supprimer la taxe d'habitation.

La baisse des APL ? «Ce n'est pas intelligent»

«Nous avons prévu une mesure qui va nous permettre de baisser le produit, le versement de la taxe d'habitation, à hauteur de 3 milliards» dès 2018, a-t-il indiqué, affirmant que «30 % des Français» bénéficieraient de cette mesure l'an prochain.

Interrogé sur la baisse de 5 € des APL (Aides au logement) à partir d'octobre, M. Philippe a convenu que ce n'était «pas intelligent».

Mais pour le Premier ministre, «la baisse générale des APL est contenue dans le budget précédent, que je n'ai pas voté mais que j'exécute».

Enfin, le Premier ministre Édouard Philippe a promis un «plan étudiants» qui comportera un volet «réussite étudiante» et un «volet pouvoir d'achat», avec notamment des mesures en faveur du logement et de la santé. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal, est «en train» de préparer ce plan avec les organisations syndicales et les universités.

Les « piques » de Hollande et les répliques...

Piqués par les critiques de François Hollande, Emmanuel Macron, qui s'était pourtant juré de ne pas aborder les sujets français depuis l'étranger, et Édouard Philippe ont répliqué à l'ancien président.

Ton vif, effets de manches, ironie sur la « météorologie » des chiffres du chômage, critiques au vitriol sur la France qui n'a « pas gagné contre le chômage de masse », et qu'il faut « faire entrer dans le XXI^e siècle » : Emmanuel Macron a répondu pied-à-pied mercredi à son prédécesseur qui la veille avait mis en cause ses projets.

De son côté, le Premier ministre, qui faisait hier matin sa rentrée médiatique, a également porté le fer contre l'ex-président. « Ce qui m'a frappé dans l'expression de l'ancien président de la République, c'est qu'au fond, le souhait qu'il exprime, c'est qu'on continue, que tout continue comme avant, comme il faisait », a-t-il ironisé.

L'express – L'expansion – 25 août 2017

"Les prix des loyers s'envolent à nouveau" dans les villes étudiantes

Après trois années stables, la rentrée 2017 est marquée par une "hausse significative des loyers" selon un site spécialisé de location étudiante.

Dernière ligne droite pour les étudiants. Si la rentrée n'est fixée que pour septembre, le mois d'août marque un moment crucial pour leur recherche d'appartement. Et c'est logiquement cette période que choisit chaque année le site spécialisé location-étudiant.fr pour étudier la tendance et constater les prix moyens des loyers.

"On se concentre surtout sur les petites surfaces, les studios ou les 2 pièces, explique à L'Express Brice Boulet, son président. Après deux ou trois ans de baisse, d'abord en province puis à Paris, on remarque cette année une fulgurante reprise de la hausse." Ce qui n'empêche pas de nombreuses disparités et particularités locales.

1409 euros un 2 pièces à Paris

En région parisienne, la hausse des loyers est assez spectaculaire. A Paris, c'est +5,45% pour les studios (826 euros) et +7,67% pour les 2 pièces (1409 euros) où le loyer a pris plus de 100 euros en un an. "Il semble que la loi sur l'encadrement des loyers ne produise pas les effets souhaités. Dans ces zones tendues, la réforme a produit ses effets pendant un an mais ça ne prend pas sur la durée. Les prix s'envolent à nouveau", constate Brice Boulet.

REGION PARISIENNE	STUDIO			2 PIECES		
Villes	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Asnières-sur-Seine	653 €	661 €	1,21%	882 €	922 €	4,34%
Boulogne-Billancourt	810 €	759 €	-6,72%	1 201 €	1 150 €	-4,43%
Clamart	602 €	614 €	1,95%	925 €	924 €	-0,11%
Courbevoie	774 €	792 €	2,27%	1 246 €	1 117 €	-11,55%
Issy-les-Moulineaux	739 €	767 €	3,65%	1 122 €	1 078 €	-4,08%
Levallois-Perret	752 €	798 €	5,76%	1 151 €	1 282 €	10,22%
Meudon	649 €	630 €	-3,02%	1 001 €	1 121 €	10,70%
Montrouge	674 €	712 €	5,34%	868 €	955 €	9,11%
Neuilly-sur-Seine	947 €	871 €	-8,73%	1 245 €	1 369 €	9,06%
Puteaux	749 €	765 €	2,09%	1 073 €	1 050 €	-2,19%
Rueil-Malmaison	717 €	710 €	-0,99%	946 €	1 008 €	6,15%
Saint-Germain-en-Laye	652 €	688 €	5,23%	959 €	992 €	3,33%
Suresnes	715 €	761 €	6,04%	1 090 €	1 056 €	-3,22%
Versailles	697 €	706 €	1,27%	978 €	970 €	-0,82%
Vincennes	732 €	730 €	-0,27%	1 037 €	1 027 €	-0,97%

Légende Loyers en baisse Loyers en hausse

La région parisienne marquée par la hausse des loyers sur les petites surfaces

Avec 600 000 étudiants qui cherchent à se loger chaque année, des promotions toujours plus nombreuses, ce qui provoque d'ailleurs un embouteillage aux inscriptions à l'université, le marché de la location étudiante est à la fois un casse-tête et une importante charge financière. Dès lors, en observant les 42 000 offres du site, Brice Boulet remarque que "les étudiants ont de plus en plus tendance à se loger en périphérie des grandes villes pour avoir un logement de meilleure facture". Un effet d'offre et de demande classique qui explique parfois les fortes variations de prix d'une année sur l'autre. Mais aussi les disparités notoires entre les villes de banlieue.

Une rentrée 2017 plus chère que les précédentes

Sur les studios, les villes de Suresnes (+6% à 761 euros), Levallois-Perret (+5,76% à 798 euros) ou encore Montrouge (+5,34% à 712 euros) reçoivent la palme des plus fortes hausses en région parisienne. A l'inverse, les villes huppées de Neuilly-sur-Seine (-8,73% à 871 euros) et Boulogne-Billancourt (-6,72% à 759 euros) subissent les effets correctifs d'un marché immobilier qui a quelque peu perdu sa boussole depuis la baisse massive des taux d'intérêt.

PROVINCES	STUDIO			Vari.	2 PIECES			Variation %
	2016	2017			2016	2017		
<u>Villes</u>								
<u>Agen</u>	302 €	321 €	5,92%	↗	408 €	417 €	2,16%	↗
<u>Aix en Provence</u>	515 €	536 €	3,92%	↗	709 €	748 €	5,21%	↗
<u>Anancy</u>	493 €	491 €	-0,41%	=	702 €	738 €	4,88%	↗
<u>Avignon</u>	390 €	401 €	2,74%	↗	562 €	519 €	-8,29%	↘
<u>Bordeaux</u>	478 €	475 €	-0,63%	=	601 €	676 €	11,09%	↗
<u>Caen</u>	382 €	387 €	1,29%	↗	532 €	550 €	3,27%	↗
<u>Chambery</u>	415 €	436 €	4,82%	↗	591 €	614 €	3,75%	↗
<u>Clermont- Ferrand</u>	360 €	377 €	4,51%	↗	489 €	494 €	1,01%	↗
<u>Dijon</u>	302 €	339 €	10,91%	↗	458 €	498 €	8,03%	↗
<u>Grenoble</u>	418 €	420 €	0,48%	=	575 €	576 €	0,17%	=
<u>Le Havre</u>	399 €	404 €	1,24%	↗	436 €	489 €	10,84%	↗
<u>Lille</u>	468 €	467 €	-0,21%	=	605 €	626 €	3,35%	↗
<u>Lyon</u>	484 €	503 €	3,78%	↗	668 €	674 €	0,89%	=
<u>Marseille</u>	450 €	463 €	2,81%	↗	602 €	608 €	0,99%	=
<u>Montpellier</u>	449 €	465 €	3,44%	↗	606 €	612 €	0,98%	=
<u>Nantes</u>	392 €	401 €	2,24%	↗	534 €	561 €	4,81%	↗
<u>Nice</u>	548 €	561 €	2,32%	↗	768 €	772 €	0,52%	=
<u>Orléans</u>	371 €	380 €	2,37%	↗	504 €	510 €	1,18%	↗
<u>Pau</u>	347 €	348 €	0,29%	=	471 €	467 €	-0,86%	=
<u>Poitiers</u>	331 €	342 €	3,22%	↗	448 €	465 €	3,66%	↗
<u>Reims</u>	392 €	386 €	-1,55%	↘	488 €	513 €	4,87%	↗
<u>Rennes</u>	398 €	379 €	-5,01%	↘	516 €	516 €	0,00%	=
<u>Rouen</u>	400 €	408 €	1,96%	↗	532 €	547 €	2,74%	↗
<u>Strasbourg</u>	453 €	448 €	-1,12%	↘	623 €	628 €	0,80%	=
<u>Toulon</u>	416 €	429 €	3,03%	↗	540 €	564 €	4,26%	↗
<u>Toulouse</u>	444 €	455 €	2,42%	↗	551 €	553 €	0,36%	=
<i>Légende</i>				↗				Loyers en hau

Les loyers augmentent dans la majorité des grandes villes de province

"En fait c'est assez compliqué de prévoir les prix des loyers sur le marché spécifique des petites surfaces. On se rend compte que quand les prix à la vente augmentent, les loyers ne suivent pas toujours au même rythme. Pour moi, les effets du marché sur les prix à la vente et les prix à la location sont décoréllés", estime Brice Boulet.

Si le logement reste un poste de dépense très important pour les étudiants, cette hausse des loyers constatée ce mois-ci confirme la tendance d'une rentrée universitaire plus chère que les précédentes. Les différentes études publiées dernièrement sur le coût de la vie étudiante, que ce soit l'Unef ou la Confédération des familles, font état d'une hausse

d'un peu plus de 2% pour la rentrée 2017. Mais ces études, souvent réalisées au cours du mois de juillet sous-estiment légèrement le budget logement qui a souvent tendance à s'apprécier en août. Toujours est-il que pour cette nouvelle année, la hausse des dépenses des étudiants devraient correspondre "au triple de l'inflation", comme l'affirmait dernièrement l'Unef.

Europe 1 et le JDD – 25 août 2017

UN GOUVERNEMENT "SOUS TENSION"? CE QU'EN PENSENT D'ANCIENS CONSEILLERS DE MACRON A BERCY

La machine gouvernementale craque, des ministres et conseillers seraient "à bout de souffle", selon un article du Monde publié lundi dernier. La faute à la pression continue de l'Elysée et aux réductions d'effectifs dans les cabinets décidées par le nouveau Président. Emmanuel Macron, ministre de l'Economie (2014-2016), "pur produit de Bercy" selon le journaliste Laurent Fargues*, gérait pour sa part un cabinet fourni. Le rythme était-il alors aussi intense qu'aujourd'hui? Les anciens collaborateurs d'Emmanuel Macron sont-ils étonnés par sa réduction des effectifs quand lui était très entouré? Si certains voient une volonté de politiser l'administration, ce qui "bouscule la tradition française", d'autres analysent chez l'ancien ministre une stratégie de verrouillage politique.

"Je ne sais pas ce qu'est un burn-out dans un cabinet"

Sandro Martin, actuel chargé de mission à l'Elysée et ancien directeur de Trésor public, dont il garde "un bon souvenir", confirme que le rythme de travail était très "soutenu". Ce qui fait partie du "deal quand on signe pour ce type de poste", précise-t-il. C'est "normal de se rendre disponible" pour le ministre. La vie professionnelle est dès lors "enrichissante" et on a envie de "se donner à fond pour cette mission", affirme l'ancien directeur.

Un ancien conseiller d'Emmanuel Macron décrit, lui, un univers de travail avec des "gens d'horizons différents", c'est-à-dire des "énarques, magistrats, banquiers, ingénieurs, financiers et mathématiciens". Ce témoin privilégié, qui souhaite conserver son anonymat, décrit le ministre Emmanuel Macron comme "agréable au travail, exigeant mais pas caractériel", contrairement à d'autres ministres "désagréables et désintéressés" par leur tâche. Emmanuel Macron est à "l'inverse toujours à la recherche d'explications". Ce n'est pas un ministre à qui l'on donne une fiche et qui l'a lit d'une voix monotone." Une attitude qui obligeait ce conseiller à s'investir à 100%.

Lorsque l'on l'interroge sur le risque de burn-out, ce conseiller évacue : "Je ne sais pas ce qu'est un burn-out dans un cabinet. C'est une structure qui travaille non-stop. Quand vous entrez dans un cabinet, vous entrez dans les ordres. Vous savez que vous êtes appelé à travailler 17 heures par jour, je ne plaisante pas. Lors de la loi pour la croissance, on continuait à travailler avec Emmanuel Macron jusqu'à deux, trois, quatre heures du matin, pour reprendre à sept heures et demie par la suite. Même les week-ends, au repos, en vacances, vous êtes constamment reliés au travail."

Sandro Martin renchérit : "Dans toute entreprise, il y a des moments moins faciles que d'autres. Quand j'étais en poste au cabinet, je n'en ai pas connu. Ça dépend de l'actualité, de questions personnelles..." Un ancien collaborateur confie également : "J'étais heureux 97% du temps de cette opportunité professionnelle, et 3% du temps, en rentrant chez moi en taxi, sur une musique déprimante, je voyais les gens qui profitaient de leur soirée en terrasse, et c'était dur. Je sais que j'ai manqué beaucoup de choses, notamment familiales."

"Une armée de collaborateurs"



Le rythme peut avoir un "côté addictif" selon l'ancien conseiller du ministre Macron, car "les gens avec qui on travaille on vit avec". À l'époque de Macron, "l'ambiance était bonne". "Il y avait beaucoup d'humour, des moments de détente. Le soir, on allait parfois au dernier étage de la Cité de la mode. L'ambiance dansante après deux semaines de travail intensif me désorientait un peu, je ne savais plus où j'étais." Un autre ancien collaborateur qui a fait un court passage à Bercy en 2016, croisait souvent Emmanuel Macron, "toujours agréable, avec le sourire". Il avait l'air d'être chez lui, il l'était." Il ajoute que Brigitte Macron était "souvent avec lui", "ils aimaient déjà bien se montrer ensemble."

Concernant l'ambiance "jeune", il en était un témoin extérieur : "De ce que j'ai vu, le ministre marchait beaucoup avec des stagiaires, des jeunes premiers de Sciences po avec un parcours international. Ils étaient prétentieux, avec un sentiment de supériorité, on le sentait dans leur attitude. Ils étaient au service du ministre star du moment, c'était l'année où il a créé son mouvement." Les stagiaires lui faisaient "beaucoup de notes, lui donnaient beaucoup d'idées. C'était simple après pour brainstormer".

Un troisième collaborateur précise : "On avait des réunions pléthoriques quand Emmanuel Macron était à Bercy. En tout nous étions 30. J'essaye d'imaginer les 20 conseillers qu'on aurait dû éliminer. Ça aurait été une toute autre histoire." Emmanuel Macron avait en effet cinq conseillers en communication, dont son actuel bras droit Ismaël Emelien, quand un ministre aujourd'hui n'a qu'un seul conseiller.

"Macron veut repolitiser l'administration"

En mai dernier, Emmanuel Macron a publié un décret au Journal Officiel qui a réduit les effectifs maximum des collaborateurs de ministre à dix par cabinet. Depuis, les ministères renforcent leur collaboration avec l'administration. Le journaliste Laurent Fargues commente les rapports de Bercy avec l'Elysée : "Les hauts fonctionnaires de Bercy ont déjà des emplois du temps très chargés en temps normal. Avec la diminution du nombre de conseillers qui entourent les ministres instaurés par Emmanuel Macron, on leur demande d'assumer de plus en plus de tâches politiques. D'après les échos que j'ai en interne, cela provoque de lourds problèmes d'agenda."

Emmanuel Macron souhaite à l'Elysée "neutraliser les ministres", confirme l'un des anciens collaborateurs de Bercy interrogés : "S'ils doivent se reposer sur l'administration, en terme politique ils ont les mains liées. Ils ne peuvent pas contrer l'Elysée et Matignon." "Un ministre ne peut pas être expert de tous les domaines couverts par son ministère. La relation d'interdépendance entre le politique et son administration est donc toujours forte", analyse Laurent Fargues, "En diminuant le nombre de conseillers autour des ministres, Emmanuel Macron bouscule le fonctionnement habituel de l'administration française et force les hauts fonctionnaires à participer d'avantage aux choix politiques. Cela peut choquer ceux qui sont attachés à une certaine neutralité de l'administration. L'un des points très positifs, c'est d'éviter qu'un conseiller de 25 ans qui sort à peine de l'ENA et essaye de se faire mousser auprès du ministre ait plus d'influence qu'un directeur d'administration de 55 ans qui a 30 ans d'expérience."

TAXE D'HABITATION : EN 2018, PAS DE SUPPRESSION MAIS 30 % DE REDUCTION

La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français a été confirmée par Edouard Philippe dans une interview accordée à Jean-Jacques Bourdin le 24 août sur RMC/BFM TV. Son application sera progressive et la première réduction, attendue en 2018, sera de 30 %.

Quoi de neuf côté immobilier pour la première rentrée du gouvernement Philippe ? Le Premier ministre, qui s'est exprimé ce matin sur RMC/BFM TV, est revenu sur les principales mesures économiques que l'exécutif compte engager à l'automne... dont la très populaire suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers.

La promesse de campagne a un peu tangué contre vents et marées de contraintes budgétaires mais elle devrait tenir bon. La suppression de la taxe d'habitation était annoncée dans le programme d'En Marche pour 2019, mais son application a rapidement été envisagée en une réduction progressive sur trois ans, entre l'année prochaine et 2020.

Après un micro-rétropédalage en juillet, où Edouard Philippe avait reporté sa mise en place "d'ici la fin du quinquennat", le gouvernement avait vite rectifié le tir en confirmant de nouveau une application sur trois ans. Invité de "Bourdin Direct" le 24 août sur RMC/BFM TV, le Premier Ministre a confirmé cet agenda fiscal, avec une petite confusion toutefois (la reprise est difficile pour tout le monde) : "Nous avons prévu une mesure qui va nous permettre de baisser le produit, le versement de la taxe d'habitation, à hauteur de 3 milliards" dès 2018, a-t-il annoncé avant d'ajouter que "30% des Français" bénéficieraient de cette mesure l'an prochain.

Or les 30 % concernaient le montant de la réduction, et non le nombre de foyers fiscaux concernés. Les propos ont ainsi été corrigés dans la foulée de l'interview par Matignon qui a indiqué à l'AFP que ces 3 milliards correspondaient à une baisse de 30 % de la taxe d'habitation pour 17 millions de foyers.

Acteurs publics – 23 août 2017

ENQUETE : COMMENT REGULER L'HYPERCONNEXION DES FONCTIONNAIRES

Et si la fonction publique française s'inspirait de Volkswagen ? Le géant automobile allemand bloque, dans certains sites, l'accès à leur boîte mail de milliers de ses salariés entre 18 h 15 et 7 heures du matin. Une manière tranchée d'imposer une déconnexion numérique à ses personnels et de rétablir ainsi une frontière nette entre vie professionnelle et vie personnelle, fortement brouillée ces dernières années par l'invasion des mails. Car les chiffres sont implacables : quelque 40 % des actifs, agents publics comme salariés du privé, utilisent leur téléphone hors temps de travail. Soit une "hyperconnexion" qui perturbe tous les repères professionnels, bouleverse les organisations du travail et serait génératrice d'anxiété et de stress.

La loi "Travail" d'août 2016 portée par l'ancienne ministre Myriam El Khomri tente timidement d'initier une régulation des outils numériques professionnels en instaurant un droit à la déconnexion, entré en vigueur en janvier. Ses dispositions ne sont toutefois pas contraignantes : les entreprises de plus de 50 salariés ont pour seule obligation de négocier pour organiser au mieux l'usage des outils numériques au sein de leur organisation. C'est malgré tout un premier pas. Quid du secteur public ? Si la loi ne s'applique pas aux fonctionnaires, les administrations sont tout autant concernées et commencent à se saisir du sujet.

Une question débattue sur le plateau d'Acteurs publics TV le temps d'un Talents publics, l'émission du management et de la gestion RH, qui lui était consacré en juin. L'occasion pour Emmanuel Grégoire, maire adjoint de Paris en charge des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration, de s'agacer de ce que le droit

à la déconnexion ne concerne pas (encore) les employeurs publics. “La fonction publique a plusieurs années de retard sur le cadre normatif de pratiques professionnelles innovantes, pointe-t-il, ce qui contribue largement à son image sclérosée.” Tout en reconnaissant que l’initiative de Volkswagen ne peut être déclinée telle quelle dans les administrations, en raison de l’indispensable continuité du service public. “Les attentats de novembre 2015 sont intervenus un vendredi soir et il aurait été très malaisé de nous coordonner et de réagir en temps utile si l’accès aux boîtes mail avait été verrouillé”, relève le maire adjoint.

La contrainte a du bon, mais...

Les outils et dispositions ne peuvent donc être trop rigides. “Si la contrainte a parfois du bon pour changer des habitudes ancrées depuis des années, attention à ne pas être trop radical ! acquiesce le sociologue et enseignant à Paris Dauphine Xavier Zunigo. Les personnels, particulièrement les cadres, sont demandeurs de souplesse et de flexibilité.” Par ailleurs, souligne-t-il, en passer par une loi n’était pas indispensable puisque le droit du travail dispose déjà que l’agent ou le salarié n’est pas tenu de travailler en dehors de ses horaires de bureau. Reste que le texte met en lumière des problématiques qui émergent avec l’apparition des nouveaux usages. C’est tant mieux car cet enjeu d’apparence technique est en réalité hautement managérial. Il est en effet surtout question d’acculturation : quelle organisation du travail ? Quelles bonnes pratiques managériales instaurer ?

“La régulation doit d’abord être individuelle avant d’être collective, estime Sonia Pavic, directrice générale adjointe “RH et services aux publics” d’Aix-en-Provence et trésorière de l’Association des DRH des grandes collectivités. L’instauration des bonnes pratiques passe par des outils et des comportements appropriés.” Ne pas solliciter l’agent par mail à des heures tardives, limiter les envois en copie, adresser des messages d’absence, “scratcher” automatiquement des mails sans importance lors des congés d’un employé : autant de mesures relativement simples à instaurer, des dispositions de bon sens. “Quand vous paramétrez un message en mettant 650 personnes en copie, témoigne Emmanuel Grégoire, il y en a forcément 20 ou 30 qui vont répondre « OK » à tout le monde.” Du vécu manifestement, synonyme de perte de temps collective, d’empreinte énergétique accrue... même si une telle réponse peut être une forme de reconnaissance ou d’affirmation sociale pour celui ou celle qui l’adresse. “Nombre de mesures peuvent être développées sans que cela ne coûte rien en termes financiers”, insiste le maire adjoint de Paris, collectivité à la pointe sur ce sujet.

Les garde-fous sont devenus aujourd’hui indispensables tant les flots de mails peuvent balayer tout ordre de priorité et d’importance. “L’avènement des smartphones permet de réagir en temps réel, poursuit Sonia Pavic. Le réseau n’est plus vertical mais horizontal et tout est décroisé. On s’aperçoit que des agents de catégorie B ou C travaillent en réseau professionnel de gré à gré quel que soit le niveau hiérarchique de leur interlocuteur.” Le numérique est donc clairement un atout pour le management par projet, mais un atout qui fait encore trop souvent défaut dans le secteur public.

Hyper et hypoconnexion à l’AP-HP

L’Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) – quelque 90 000 agents – vient d’initier une démarche de mise en œuvre d’un droit à la déconnexion. Dans un document interne diffusé auprès des cadres au printemps dernier, qu’a pu consulter Acteurs publics et intitulé “Se connecter, se déconnecter, se reconnecter... aux bons moments ?”, l’institution précise que l’initiative doit permettre “de réfléchir sur l’utilisation et la régulation des outils numériques dans le cadre de la démarche (de) qualité de vie au travail”. Il s’agit de débattre des nouveaux enjeux d’évolution du management “à la croisée de problématiques multiples” que le document énumère : “qualité de vie au travail, organisation de l’espace et du temps de travail, pratiques de communication et de gestion du flux continu d’informations, continuité du service, proximité des relations humaines et efficacité au travail – disponibilité,

présence, réactivité, concentration...” En clair, la réflexion sur le droit à la déconnexion doit permettre de balayer toutes les questions relatives à l’organisation du travail !

Trois scénarios de connexion ont été testés en mai et juin à l’AP-HP : l’hyperconnexion, c’est-à-dire la connexion permanente pendant et hors travail ; “l’hypoconnexion”, soit des plages de déconnexion larges pendant et hors travail ; et une connexion régulée, avec des plages de déconnexion choisies en alternance avec des phases de connexion. Les résultats et conclusions devraient être connus d’ici la rentrée. Ils seront d’autant plus instructifs que l’ensemble des acteurs restent prudents. En fin de mandature, le ministère de la Fonction publique, alors piloté par Annick Girardin, disait “réfléchir” à un droit à la déconnexion, sans s’engager plus avant. Un enjeu qui devrait faire l’objet “d’une étude suivie”, observait le rapport sur le temps de travail rendu public l’année dernière par Philippe Laurent, le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Les syndicats de la fonction publique sont vigilants sur cette question. “Il faut porter le droit à la déconnexion sur la table des discussions et mener des négociations au regard d’autres thématiques comme les risques psychosociaux, le télétravail et la qualité de vie au travail”, glisse-t-on du côté de l’Unsa. “Le droit à la déconnexion est une bonne chose mais il reste à en garantir l’application par un véritable engagement des employeurs sur le droit au repos”, estime FO. De son côté, la CGT préconise notamment, pour lutter contre “l’infobésité”, de former les managers et les responsables des ressources humaines “sur les leviers à utiliser pour réduire et optimiser le nombre de mails envoyés”, d’évaluer le nombre de mails reçus par les employés “et l’adoption de mesures pour les faire diminuer”.

Partout, la réflexion en est à ses prémices. Une chose paraît certaine : des dispositions verticales et généralisées rateront leur cible. C’est à l’administration de trouver, en lien avec ses agents, des solutions sur mesure en proposant tout à la fois des dispositions simples et pragmatiques et une réflexion plus générale sur l’organisation du travail et sur les pratiques professionnelles des équipes. “Tout cela est éminemment managérial !” ont martelé en chœur Sonia Pavic, Emmanuel Grégoire et Xavier Zunigo sur le plateau d’Acteurs publics TV.